



Déclaration liminaire des élus **F.O.-DGFIP** à la CAPN C du 24 janvier 2012

Madame le Président,

Le 2 février 2012, les agents des Finances Publiques seront en grève à l'appel de la quasi-totalité des organisations syndicales dont **F.O.-DGFIP**.

Nous vous rappelons les légitimes revendications des agents reprises dans la plate-forme commune de 2010 :

Stopper immédiatement les suppressions d'emplois !

Ces suppressions dogmatiques, basées sur une logique purement comptable de l'emploi public, sont iniques. Elles mettent en danger le Service Public et la République dans son ensemble.

Renforcer toutes les missions de la DGFIP !

Dans la période actuelle de crise économique, les missions régaliennes de la DGFIP sont un des fondements de la cohésion sociale. Tous les moyens pour les mettre en œuvre efficacement doivent y être attribués. Force est de constater que c'est loin d'être le cas.

Améliorer rapidement et concrètement les conditions de vie au travail !

Les suppressions d'emplois et la remise en cause des missions ont contribué à une dégradation continue des conditions de travail de nos collègues. Cela a été aggravé par le pilotage par objectif sans réels moyens attribués, la notion de rentabilité inapplicable au service public et la culture de performance liée aux différentes réformes.

Revaloriser les rémunérations !

Tous les agents de la fonction publique subissent le gel de la valeur du point d'indice. Alors que l'inflation est en chiffre réel à 2 %, que les charges des ménages augmentent (énergie, impôts, etc...) nous subissons une baisse de nos rémunérations. Comment accepter que les premiers échelons de la catégorie C en AA1 et AAP2 soient en dessous du SMIC ? Le traitement de ce dossier par l'Etat-employeur est indigne !

C'est dans ce contexte que nous allons examiner aujourd'hui 20 dossiers de recours de notation, le congrès du syndicat en 2010 a été l'occasion de réaffirmer ses revendications en la matière :

F.O.-DGFIP condamne fermement le système lié à l'évaluation des performances de l'agent au travers de la seule politique d'objectifs qui consacre arbitrairement le mérite individuel avec des conséquences sur les rémunérations. Il est source d'individualisme et de compétition entre les agents et entre les services et engendre des inégalités dans le déroulement de carrière.

C'est pourquoi **F.O.-DGFIP** exige l'abrogation du décret du 29 avril 2002 (décret SAPIN) et du décret de 2010 instituant à terme la suppression de la note chiffrée et son remplacement par un entretien professionnel.

F.O.-DGFIP revendique un nouveau système de notation basé uniquement sur la valeur professionnelle de l'agent, avec le maintien d'une note chiffrée afin que chacun puisse se situer, mais sans contingentement.

F.O.-DGFIP exige la garantie pour tous d'une véritable possibilité d'appel devant les CAP compétentes.

Nous allons aussi examiner la sélection des postes dans le cadre du mouvement spécifique.

Est-il nécessaire de rappeler que **F.O.-DGFIP**, parfois tout seul, a toujours soutenu ce mouvement ?

Nous demandons à ce qu'un poste soit classé même si le département présente un sureffectif global.

Il est clair que de toute façon, le maximum de postes doit être retenu et cela dans l'intérêt des agents des postes concernés qui souffrent du manque d'effectifs, des agents intéressés qui pourront candidater et du Service Public.

Enfin, concernant CHORUS, nous vous rappelons toutes les réserves présentées par le Syndicat sur cet outil. Cela ressemble beaucoup au déploiement calamiteux d'HELIOS dans nos services.

En conclusion, nous vous invitons, Madame Le Président à être en grève le 2 février avec les personnels !